

Villejuif, le mardi 7 avril 2020

Monsieur le DRH Inserm,
(copie aux OS Inserm)

Objet : report de la date de début des appréciations professionnelles des IT sur GAIA.

Nous avons adressé au Directeur des Ressources Humaines une demande le 31 mars de **report de la date de début des appréciations professionnelles des IT sur GAIA toujours annoncée pour le 14 avril** (avec une clôture le 12 Juin) alors que le confinement est prolongé au moins jusqu'au 15 avril.

La réponse du DRH du 31 mars a été la suivante :

« S'agissant de la campagne d'appréciation ITA, je souhaiterais **pouvoir maintenir le calendrier initialement envisagé** pour 3 raisons principales :

- un calendrier qui s'étire sur 2 mois à compter du 14 avril 2020 permettant ainsi à beaucoup de nos collaborateurs de mettre à profit cette période de confinement pour réaliser leur dossier
- un délai de 2 mois qui peut laisser espérer une sortie de confinement et ainsi permettre à nos personnels qui ne disposeraient pas de matériels de pouvoir le faire à leur retour sur leur lieu d'activité. Sur ce point nous aviserons et ferons preuve d'adaptation si la situation sanitaire ne s'améliorait pas
- l'importance de pouvoir initier cette campagne dès à présent et permettre au processus de se réaliser en 2020 et ainsi permettre la promotion de nos personnels au 1er janvier 2021

Soyez assurés de mon attention la plus grande sur cette campagne. »

Nous contestons cette réponse du DRH.

Le temps imparti pour remplir son dossier GAIA doit être pris sur son lieu de travail et doit être le même pour tous.

En effet, certains personnels ne peuvent pas procéder sereinement à la rédaction de leur dossier GAIA durant cette période de confinement et tous les personnels ne sont pas dans la même situation pour remplir leur dossiers ce qui entraînera **une inégalité de traitements** entre :

- les agents qui n'ont pas accès à un matériel informatique, accès à leur document pour rédiger leur dossier ;
- les agents en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) pour la garde de leurs enfants de moins de 16 ans et qui doivent prioritairement assurer leur enseignement, les accompagner dans des activités pédagogiques et gérer le stress du confinement de leur enfants ;
- les agents affectés au Plan de Continuité d'Activité (PCA) qui ne sont sur leur lieu de travail que pour des tâches strictement définies par le PCA.

Le non report de la campagne implique une différence de traitements entre les agents.

Nous souhaitons bien entendu que la campagne ait lieu mais soit reportée à un moment plus favorable afin de respecter une meilleure équité et garantir que la promotion de nos personnels ait bien lieu dans les meilleures conditions possibles au 1er janvier 2021.

Nous continuons d'exiger le report de la campagne GAIA 2020 après la fin de confinement.

En vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Jean Kister
Secrétaire Général Adjoint SNTRS CGT